

LES DIFFÉRENTES PHASES DU TRAVAIL DES FEMMES DANS L'INDUSTRIE

[Jeanne-Marie Wailly](#)

De Boeck Supérieur | « Innovations »

2004/2 n° 20 | pages 131 à 146

ISSN 1267-4982

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-innovations-2004-2-page-131.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.



Les différentes phases du travail des femmes dans l'industrie

Jeanne-Marie WAILLY

Laboratoire Redéploiement Industriel et Innovation
Université du Littoral Côte d'Opale

De tout temps, les femmes ont participé activement aux différents travaux nécessaires à leur vie et à celle de leur entourage, même si les hommes ont largement dominé la société européenne en terme de pouvoir, de métiers et de tâches. La fonction de la femme restait la maternité et les activités ménagères au sein du mariage, l'éducation des enfants se trouvant au centre de leur activité qui à cette époque comportait une pénibilité certaine¹. De plus la religion et les coutumes ne l'encourageaient pas à poursuivre une vie professionnelle. Le modèle de société patriarcale les cantonna trop souvent dans des travaux agricoles et domestiques au sein de la famille ou en placement à l'extérieur en tant qu'employées de maison ou chargées de corvées. Le travail des femmes du « peuple » (par opposition à la « bourgeoisie ») est considéré comme normal. Aucune protection sociale, aucune rémunération garantie, aucun encadrement et aucune barrière (nombre d'heures : 16 à 19 heures, types d'activité,...) ne peut exister ici. Pour les mêmes raisons aucun chiffre n'a pu apparaître. Le droit du travail embryonnaire de l'époque ne distingue pas les hommes ou les femmes au travail. Mais cette égalité de façade est en fait un leurre, car dans la vie civile, bien que présente sur la scène révolutionnaire en tant que citoyenne, les femmes restent largement dominées par les hommes (l'article 213 du Code Civil imposait l'obéissance de la femme envers son mari) et au travail, elles sont assimilées aux enfants (mêmes tâches, mêmes protections,...).

¹ Les corvées étaient nombreuses (eau, bois, lessive, jardinage, élevage,...), les maisons étaient exigües et insalubres et les maladies ainsi que la mortalité infantile comme maternelle était élevée.

Les conditions de travail se sont modifiées profondément depuis plus de deux siècles. Même si de la révolution industrielle à la première guerre mondiale celles-ci étaient encore plus que précaires, on constate déjà une modification du reflet du travail féminin (première partie) ; la période des guerres entrecoupée de l'entre deux guerres a été une opportunité pour l'image du travail féminin. Les besoins en main-d'œuvre ont œuvré dans ce sens, et les femmes elles-mêmes ont appris à valoriser leurs tâches (deuxième partie) ; l'histoire contemporaine récente (depuis la seconde guerre mondiale) a conforté la position des femmes au travail bien qu'elles furent les premières à souffrir des conséquences de la crise et bien que des progrès doivent encore s'accomplir (troisième partie).

DE LA PRE-INDUSTRIALISATION AU DEBUT DU XXÈME SIECLE

La société patriarcale antérieure aux révolutions industrielles

Cette période de pré-industrialisation se caractérise par du travail effectué à domicile, en atelier, ou en manufacture. Ainsi les métiers à tisser étaient dispersés dans les campagnes (pour n'être regroupés en manufactures qu'en 1850). Les ateliers à domicile représentent à cette époque 28% du travail global. Les travaux effectués sont ensuite regroupés et assemblés dans les manufactures. Parfois les femmes de la campagne y viennent travailler, mais peu qualifiées et mal adaptées à ce milieu elles sont de plus surveillées par un contremaître qui organise, vérifie leur travail et fait appliquer un règlement intérieur strict.

Les révolutions industrielles

Les révolutions industrielles¹ attirent les femmes de la campagne vers la ville. Les manufactures se transforment en usines où la pénibilité des travaux ne fait que s'accroître. Les tâches ainsi confiées aux femmes font appel à leur adresse, leur agilité, mais aussi leur patience et leur docilité. Ces qualités mises en avant (innées pour certaines, acquises pour d'autres) ont aussi cantonné les femmes dans des types de tâches et de métiers très particuliers et ceci encore de nos jours. Mais à la

¹ Après la Grande-Bretagne (1780), les révolutions industrielles gagnent peu à peu l'Europe toute entière (France en 1830, Allemagne en 1850, Suède en 1870).

fin de ce XVIIIème siècle ces qualités viennent compenser largement la force physique des hommes. De plus, le fait que ce soit les femmes qui effectuent ce type de travail permet aux hommes de pouvoir se réserver aux tâches plus nobles (ce qui dans l'esprit masculin correspond à celles qui réclament décisions et force physique). On retrouve donc les femmes dans le textile (filatures nordistes ou lyonnaises ; employées en tant que blanchisseuses) mais aussi dans les mines du nord, de l'est ou du centre de la France, très souvent en surface notamment au tri (le criblage) ou à la logistique (une loi du 18 mai 1874 vient interdire les travaux du fond aux femmes et aux filles). Les autres secteurs d'activité concernent l'alimentaire et l'agro-alimentaire (elles sont souvent marchandes, mais travaillent aussi dans les industries agro-alimentaires). La mécanisation agricole engendre des tâches quasi-industrielles car le monde des campagnes bénéficie aussi des innovations techniques. La confection et la couture par le biais des filatures contribuent largement à l'emploi des femmes dans le textile (75% des emplois féminins à cette époque le sont dans ce secteur. La mécanisation puis le machinisme, et enfin la rationalisation du travail, ont largement contribué à renforcer la pénibilité du travail. On imagine bien-sûr les conséquences du travail à la chaîne (même si il ne porte pas encore ce nom, il s'agissait déjà de tâches répétitives d'exécution), mais on peut citer aussi la mauvaise hygiène, la saleté, l'insalubrité des locaux,...

Les révolutions industrielles gagnent peu à peu les pays européens (Grande-Bretagne en 1789, France en 1830, Allemagne en 1850, Suède en 1870).

Les femmes ouvrières sont jeunes, ou mères célibataires, ou encore veuves. En général, la femme qui se marie va si les conditions le permettent arrêter son activité, surtout à l'arrivée du premier enfant. Mais cette situation va évoluer au cours des siècles avec parfois selon les circonstances un retour des femmes à l'usine (guerres, limitation du travail des enfants, école obligatoire,...). Le recensement de 1906 démontre que 38% des femmes sont ouvrières et que plus de 16% sont domestiques.

De nombreux mouvements féministes naissent peu à peu au sein des pays européens (Finlande en 1906, Norvège en 1913,...) accompagnant ainsi des revendications salariales plus globales. Nous sommes encore loin des revendications d'égalité des sexes. Lors de la révolution de 1848, la revendication du droit au travail vient s'associer à celle du droit de vote, même si les femmes ne sont alors pas entendues. Les fémi-

nistes considèrent que le travail permet aux femmes d'échapper à la misère et aussi d'échapper à la domination de l'homme. Ce n'est que vers 1870 que leurs revendications commencent à faire écho même si dans les faits, peu de choses changent, (en 1892, la journée de travail est limitée à 11 heures et le travail est interdit entre 21 heures et 5 heures), et même si le combat ne concerne qu'une minorité intellectuelle. De plus, au travail, même si la mixité est de mise, les ouvriers intègrent mal leurs collègues femmes et vont parfois jusqu'à les rejeter. Les revendications féminines portent sur une répartition équitable des travaux attribués à chacun des deux sexes, sur une augmentation des salaires, sur l'attribution d'un congé et d'une allocation maternité, sur l'action syndicale, sur les possibilités de formation,... La liberté syndicale accordée en 1884 concerne les hommes comme les femmes, mais les épouses étant soumises à l'autorité de leur mari, elles doivent obtenir l'autorisation de celui-ci pour se syndiquer.

L'image sociale du travail féminin au XVIIIème et au XIXème siècle

De façon générale, le travail féminin de l'époque est largement décrié. Les ouvriers eux-mêmes y devinent une concurrence voire sans doute une menace sur leur propre emploi en prolétarisant davantage encore leurs activités. Beaucoup aimait les renvoyer au foyer. C'est aussi l'opinion des femmes qui ne travaillent pas à l'extérieur, notamment celles issues de la bourgeoisie et qui tiennent à revaloriser les tâches de ménagères et d'éducatrices. C'est pourquoi les ouvrières sont plus visées que les paysannes par exemple, les tâches paysannes pouvant davantage se concilier avec les tâches domestiques. On les accuse aussi d'avoir des attitudes dévoyées de par la mixité des établissements, la promiscuité imposée et de contribuer au non-respect de la femme qui dans l'esprit commun de l'époque ne peut l'être qu'en tant qu'épouse et mère. La pensée dominante tend à idéaliser le modèle familial traditionnel, sans doute dans un but de maintien d'équilibre au sein d'un monde plutôt précaire, mais aussi, bien qu'inavouables pour des raisons autres : cantonner la femme dans son état d'infériorité et ne pas la mettre dans une position de danger potentiel face à la toute puissance masculine de l'homme au travail. Les hommes pensent que si une femme travaille, c'est parce que son mari ne peut subvenir à ses besoins et ceci est vécue comme une honte. Les médecins considèrent que le travail féminin vient nuire à la grossesse, à l'allaitement des

enfants, mais certaines remarques vont bien plus loin encore : ainsi il fut mis en avant que les trépidations de la machine à coudre pouvaient nuire à la fécondité. Il faut dire que le travail féminin conduit déjà à la réduction de la fécondité librement choisie par le début de l'utilisation de méthodes contraceptives empiriques ou traditionnelles (méthodes de « grand-mères »).

Les auteurs, pour la plupart partagent ces points de vue. Ainsi, l'historien Michelet¹ (1798-1874), le moraliste Jules Simon (1814-1896), qui s'opposera à la politique scolaire de Jules Ferry ou encore l'économiste Jean-Baptiste Say considèrent que la femme ouvrière abandonne son foyer et jette ses enfants à la rue et que cette condition féminine est contre-nature ! (sa nature étant fragile par constitution même). Les syndicalistes partagent parfois certaines idées de ce mouvement.

Le début du XXème siècle

En 1906, les femmes représentent 39% de la population active, d'où une importance des revendications et un début de prise en compte sociale. Notons que le machinisme dévalorise la force de l'homme au travail et que la hausse de la production justifie le recours aux femmes. Fin XIXème, début XXème siècle, il y a un retournement de situation. Les petites fabriques reprennent les méthodes de pré-industrialisation pour dégager davantage de marge (travaux à domicile ou en ateliers grâce aux machines à coudre, aux machines électriques, ou encore aux presses industrielles fabriquant de petites pièces). Ainsi, en 1904, on comptabilise 8000 travailleurs « en chambre » notamment des femmes, et le développement des transports permet d'amener son ouvrage en ville. La contrepartie de ce retour en arrière est la liberté accompagnant le travail à domicile dans des conditions plus favorables.

Les tâches attribuées aux femmes se modifient sous la pression des revendications, l'évolution du droit qui se fait peu à peu protecteur, et l'instauration de l'école par les lois Jules Ferry² de 1881 et de 1882 (notons que la loi Camille Sée du 21 décembre 1880 pose les bases de l'enseignement secondaire des jeunes filles ; mais que en 1914, seules 35 000 jeunes filles fréquentent les établissements ; d'autre part les programmes

¹ Jules Michelet, *La femme*, 1859 : « l'ouvrière mot impie, sordide, qu'aucune langue n'eut jamais, qu'aucun temps n'eut compris avant cet âge de fer et qui balancerait à lui seul nos prétendus progrès (...) ».

² Les lois Jules Ferry rendent l'école obligatoire, gratuite et publique pour les garçons comme pour les filles.

d'instruction de 1882 nous précisent que « l'école doit préparer et prédisposer la jeune fille aux soins du ménage et aux ouvrages de femmes »). Ainsi elles deviennent caissières de banque, vendeuses, télégraphistes, opératrices, mais aussi dactylos, institutrices et infirmières. Ces transformations sont liées à l'évolution économique mais aussi légale¹ en ce qui concerne les deux dernières catégories.

Les employeurs profitent volontiers de cette main-d'oeuvre qui lui coûte moins cher. Même si le mari peut encore s'opposer légalement au travail de son épouse, la loi de 1907 permet à celle-ci de pouvoir disposer librement de son salaire. Mais globalement, la répartition des rôles sexués, l'homme au travail et la femme à la maison reste le modèle. La première guerre mondiale vient bouleverser cette donne.

DES DEUX GUERRES MONDIALES ET L'ENTRE DEUX GUERRES

La première guerre mondiale

En 1914, les femmes représentent 36,7% de la population active. La survenue de la première guerre mondiale vient propulser la femme « active » au premier plan parfois malgré elle, mettant provisoirement entre parenthèses les dénigres précédents. Elles se voient applaudies et encouragées par toutes les sphères du pouvoir. Leur intervention dans tous les secteurs d'activité est indispensable. En premier lieu, elles remplacent les hommes dans tous les travaux des champs, tâches qu'elles connaissaient déjà pour les pratiquer largement, (mais à la place des hommes elles utilisent les machines agraires). Elles interviennent également dans les usines, celles qui y travaillaient déjà y restent en effectuant en plus les travaux réalisés jusque là par les hommes mais qui ne sont pas inconnus pour elles. Même les femmes ne travaillant pas s'y mettent peu à peu par nécessité (aucun salaire ne rentrait plus au foyer avec le départ du mari au combat, et l'allocation versée par le gouvernement était faible), par solidarité entre elles (il s'agissait de maintenir le pays en l'état, de lui permettre d'assurer sa survie et sa défense, et de faire vivre les enfants), mais aussi par patriotisme. L'activité industrielle a donc besoin

¹ La loi Paul Bert promulguée le 09 août 1879 impose la création d'une école normale de jeunes filles par département.

des femmes notamment pour permettre la fabrication des armes et des munitions (à tel point qu'on les qualifie volontiers de munitionnettes). Les féministes y voient aussi l'occasion unique de se positionner afin de revendiquer (l'entreprise Citroën crée ainsi une pouponnière).

Mais la guerre signe aussi un coup d'arrêt à l'évolution de la réglementation du travail (journée de 14 heures, travail de nuit) à l'amélioration des conditions de travail, et à la protection sociale. Plusieurs années seront nécessaires pour récupérer ce temps perdu. Par ailleurs, la pénibilité des travaux vient s'ajouter aux angoisses légitimes d'être mères ou épouses de soldat ou pire d'être orphelines ou veuves. Cependant, les femmes vont peu à peu faire partie de l'économie de guerre. Elles sont à la base d'une mécanisation croissante afin de permettre un travail plus rapide et moins pénible. La situation entraîne une émancipation véritable de la femme qui dans sa vie sociale et familiale doit tout comme au travail remplacer l'homme absent auprès des enfants ou des aïeuls. Par ailleurs, indispensables à l'entreprise, elles obtiennent rapidement des augmentations de salaires. Conscientes de leur importance, elles déclenchent des grèves, même si dans leur majorité elles répugnent à utiliser ce moyen de pression qui les fragilise davantage encore. Ces mouvements sociaux entraînent une plus forte syndicalisation même si celle-ci n'atteint pas des taux importants.

L'entre deux guerres

Il faudra attendre l'après-guerre pour trouver des chiffres en matière de syndicalisation : ainsi en 1920, seule une femme sur sept était syndiquée, pourtant ce chiffre concorde avec la réforme qui supprime l'autorisation nécessaire du mari. Ajoutons que le travail des femmes et leur défense ne sont pas plus une priorité des syndicats. Pour toutes ces raisons, on constate que jusqu'au front populaire le taux de syndicalisation féminine reste faible¹. La femme ne veut ou ne peut consacrer du temps et de l'argent au syndicat.

Les modifications du travail féminin engendrées par la première guerre mondiale ne perdurent malheureusement pas. À l'armistice, on les incite à rentrer dans leurs foyers afin que les hommes reprennent leur activité et aussi afin de faire les enfants dont la France a besoin après ces années noires. En

¹ En 1920, il y a 239 000 syndiquées, la majorité adhère à la CGT. Quant à la CFTC, les femmes constituent en 1919 la moitié de ses effectifs.

1920, 30% de la population active est constitué de femmes, mais une baisse s'amorce alors. De même, les salaires sont de nouveau plus faibles et la pénibilité du travail ne décroît pas. Certaines tâches rationalisées pendant le conflit afin de permettre un rendement plus élevé le restent alors que le besoin est moins réel. Parallèlement apparaît un phénomène nouveau tout au moins dans son appellation : la discrimination sexuelle. En effet, les hommes conscients que les femmes les ont remplacé pendant plusieurs années à des postes qu'ils estimaient les leurs vivent ceci comme une agression et comme un danger et entendent se protéger. Ce sentiment de danger mal défini engendre de l'agressivité mal canalisée.

Même si beaucoup de femmes sont toujours employées dans l'activité agricole et dans des tâches ménagères et domestiques, on note leur présence en grand nombre dans l'industrie : l'activité textile décline, consécutivement les travaux pouvant être effectués à domicile aussi, mais d'autres progressent comme la métallurgie, la chimie, l'électricité et les femmes y trouvent leur place même si c'est souvent à des postes sous-qualifiés : les hommes gardent les postes décisionnels. A cette époque, les activités tertiaires attirent davantage et l'obligation scolaire repoussée à 14 ans renforce le phénomène.

A la fin des années 1920 s'amorce une crise économique. La conjoncture défavorable incite le gouvernement à faire retourner davantage les femmes dans leur foyer, mais leur politique n'atteint que modestement son but. Les mères se refusent à enfanter « de la future chair à canons ». Les associations religieuses, ainsi que la presse s'en mêlent, des discussions et des débats s'engagent et les allocations familiales s'étendent. Cependant, en 1926, le taux d'activité féminine atteint 36%. Les nouvelles embauches entre les deux guerres le sont à des postes sous qualifiés, à des travaux répétitifs, qui viennent très souvent nier leur féminité tout en utilisant leurs qualités. Ce sont aussi les premières à être licenciées. Les salaires féminins sont inférieurs à ceux des hommes de 20 à 30%, tous secteurs confondus, et cette différence et cette injustice sont clairement reconnues et entérinées dans les conventions collectives.

Cependant, au-delà des aspects négatifs, le travail à l'extérieur du foyer et notamment en usine entraîne des conséquences insoupçonnées pour les femmes : elles découvrent une indépendance, une solidarité, l'appartenance à une communauté d'où découle un véritable attachement à leur travail et une fierté qui leur fournit à la fois une promotion et une identification sociale au delà d'une simple source de revenus.

La seconde guerre mondiale

Elle voit se répéter le besoin pressant de main-d'œuvre féminine pour la même raison majeure : l'absence des hommes. Cependant, beaucoup de choses ont changé dans les faits comme dans les états d'esprit. Les femmes travaillent toujours dans les secteurs d'activité précités : l'agriculture, l'industrie, la métallurgie et l'armement, mais aussi dans les secteurs sociaux avec une prédominance pour le métier d'infirmière qu'elles avaient découvert lors du premier conflit. Pendant cette période troublée, les transformations et les revendications de cette main-d'œuvre sont reléguées au second plan pour faire face à d'autres priorités et on note que là encore les femmes n'ont pas failli. Et pourtant le gouvernement de Vichy ne leur a pas facilité la tâche en prônant le retour des femmes au foyer et en érigeant la fonction maternelle en statut social protégé, véritable mesure populiste. Citons ainsi la loi du 11 octobre 1940, par laquelle l'État français interdit l'embauche des femmes mariées dans les services de l'État et autres administrations publiques et semi-publiques.

LE TRAVAIL FEMININ A L'EPOQUE CONTEMPORAINE ET MODERNE

La croissance économique ou « les trente glorieuses »

Dès la libération on sent que les transformations amorcées sont profondes dans l'esprit féminin comme dans celui des gouvernants. La constitution de 1946, garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux des hommes. Elle compte enfin dans la vie civile en ayant obtenu le droit de vote¹. La féminisation du secteur tertiaire qui se développe ne fait que s'accroître (environ 30% des emplois féminins au milieu du XXème siècle) alors que leur emploi dans le secteur secondaire reste stable (environ 20% à la même époque). Le grand perdant est bien sûr le secteur primaire avec un mouvement de désertification des campagnes et un effondrement général de l'activité agricole. Les raisons en sont multiples : la mécanisation demande moins de main-d'œuvre

¹ Par l'ordonnance du 24 avril 1944 signée par le général De Gaulle, les femmes deviennent tout comme les hommes et aux mêmes conditions électrices et éligibles.

non qualifiée, les fermes disparaissent au profit d'exploitations agricoles plus grandes et employant proportionnellement moins de personnes (certaines fonctionnant sous un modèle quasi industriel) ; le travail en ville est synonyme de liberté et d'émancipation pour les deux sexes, à l'opposé des travaux à la campagne qui sont peu gratifiants, épuisants et peu rémunérateurs (surtout pour la femme qui assiste souvent ses parents ou son mari, sans statut, ni rémunération). De plus le mode de vie se transforme et la société de consommation urbaine devient un modèle.

C'est à l'aube des années 1960 que l'activité féminine explose. Les femmes concernées sont plutôt jeunes (enfants du *baby boom*), elles ont connu parfois leurs mères au travail, et ont fait des études (brevet ou BEP ; les études « supérieures » n'ouvrant leurs portes aux filles que bien plus tard dans les faits ou encore dans le droit pour certaines grandes écoles. Ainsi l'école polytechnique n'autorisa l'accès aux filles qu'en 1972). Elles continuent à travailler avec deux voire trois enfants, et pour la plupart resteront en activité de façon continue jusqu'à l'âge de la retraite (c'est-à-dire à l'aube de l'an 2000). Au-delà de l'indépendance déjà citée, le travail de la femme permet à toute une génération d'élever nettement le revenu du ménage (son salaire n'est plus toujours un salaire d'appoint), et de faire évoluer à tout point de vue la cellule familiale. Le travail féminin est devenu pendant ces années la référence, la femme au foyer ne bénéficiant au mieux que de la considération surtout masculine. Il faut dire que la reconstruction, puis les « trente glorieuses » entraînent un besoin accru de main-d'œuvre, ce qui explique sans doute que les politiques natalistes ne sont pas légion. Les mouvements sociaux des années 1968 n'y sont pas étrangers, les retombées positives sur les femmes sont nombreuses : légalisation de la contraception, de l'avortement¹ (mesures qui lui permettent de choisir ou non la maternité) mais aussi prise en compte par les techniciens et ingénieurs des grandes firmes qui amènent à l'aube des années 50 dans les foyers les premiers atouts du confort moderne. Parallèlement, les conditions de travail ne cessent d'évoluer, et on parle désormais d'ergonomie des postes de travail. Paradoxalement, le taux d'emploi « ouvrier » n'est à la même époque que de 30% tous sexes confondus, le reste comportant

¹ L'IVG est autorisée depuis une loi du 20 décembre 1974 (loi adoptée par 277 voix pour et 192 voix contre, mais elle n'était adoptée que pour 5 ans, elle fut donc de nouveau débattue au parlement puis votée en novembre 1979 par 271 voix pour et 201 voix contre).

L'ensemble des emplois administratifs privés comme publics et tertiaires. La part des femmes dans l'industrie se situe toujours autour des 20% : textile, électronique, agro-alimentaire sont les secteurs phares au sein desquels le travail à la chaîne et la robotisation sont fréquents. L'un des inconvénients majeurs de ces emplois est qu'ils n'offrent que rarement une possibilité de progression sociale, l'ouvrière devenant au mieux contremaître. Dans le secteur tertiaire, la féminité est mise en avant et respectée tout au moins en apparence (hôtesses, vendeuses,...), les emplois sont de véritables métiers identifiables (ex., secrétaires). Il est à noter que les premiers métiers en terme de statut et non plus de tâches concernaient les infirmières, les institutrices, les secrétaires. De plus, la progression de carrière paraît enfin possible. La réalité est plus cruelle : on utilise souvent les qualités et les tâches que les femmes déployaient déjà dans leur foyer (accueil, entretien, travaux administratifs, préparation des repas, soins et éducation des enfants,...) et leurs rôles sont très souvent subalternes. Elles sont adjointes du patron, collaboratrices, « bras droit », mais plus rarement situées à des postes décisionnels élevés dans la hiérarchie. De plus les féministes dénoncent l'utilisation « des charmes féminins » dans les emplois du tertiaire reléguant au second plan les qualités professionnelles véritables. Certes, certains secteurs réservés pendant des décennies aux hommes (légalement ou par tradition) se sont ouverts peu à peu aux femmes (métiers de l'armée, de la politique ; métiers du bâtiment ou de la mécanique) mais leur nombre reste limité par goût ou eu égard aux difficultés qu'ils engendrent pour y accéder comme pour s'y maintenir.

Le travail féminin dans les années 80

Tout porte à croire que l'émancipation des femmes au et par le travail ne peut dépasser un stade programmé (par qui ? Par la nature, par la société, par le sexe opposé, par elles-mêmes en s'autolimitant,...). La femme travaille davantage par choix mais préfère le tertiaire et l'administration, elle collabore plus qu'elle ne décide, et exerce rarement une profession indépendante (la plus fréquente semblant être l'ouverture d'un petit commerce ou d'une activité de service, souvent aidée par son conjoint dans les aspects juridiques, fiscaux et comptables) elle n'effectue que rarement plus de trente cinq années d'activité en continue (elle interrompt assez fréquemment son activité pour se consacrer aux enfants avec toutes les consé-

quences négatives de cet arrêt sur son métier et sa progression sociale) elle raisonne rarement en termes de carrière, et quand elle vit en couple, elle n'occupe que rarement un poste égal ou supérieur à celui de son conjoint. Le comportement de la société y est pour beaucoup, l'éducation des enfants se fait selon les schémas traditionnels par des femmes au foyer ou dont le métier choisi est l'éducation des enfants (métier féminin par excellence, peu d'hommes le choisissent). De ce fait, le modèle et le rôle de chacun se reproduisent à l'infini. On ne peut s'étonner alors que cet état d'esprit perdure et que les schémas transmis soient traditionalistes. L'aversion qu'ont certaines femmes face au travail à l'extérieur est bien réelle : il s'agit d'un monde inconnu, voire hostile et agressif. Le poids des traditions s'enracine, l'image reflétée par la société et son environnement reste classique, et la culture s'en inspire. Ces deux mouvements, l'un traditionaliste, l'autre féministe se sont parfois affrontés. Le choix pour une femme de privilégier son travail au détriment d'une vie de famille et encore plus d'une vie de mère est encore rare. Celles qui le font s'engagent dans une voie semée d'embûches voire d'incompréhensions et de critiques, de moqueries ou de rejet, le tout assorti d'un sentiment de culpabilité et d'égoïsme. Alors, dans la majorité des cas elles essaient bien légitimement de concilier les deux avec plus ou moins de fortune et avec des conséquences souvent négatives pour la famille mais aussi pour le travail et pour elles-mêmes.

C'est sans doute pour toutes ces raisons que le manque d'enthousiasme pour l'industrie est à ce point criant. Le secteur secondaire semble souvent décupler les inconvénients du travail féminin (pénibilité, horaires,...). Mais on s'aperçoit que les activités tertiaires se sont pourtant dégradées : les exemples sont nombreux dans lesquels la pénibilité du travail est bien réelle, à tel point que ces conditions deviennent parfois tout aussi dures voire davantage dans le tertiaire que dans le secondaire. Ainsi, le secteur du commerce demande des horaires extensibles, une grande disponibilité, engendre une fatigue accrue, (même chose pour les métiers de la santé), le secteur de l'éducation a souffert ces derniers temps du mal être de la société toute entière. Ces mêmes activités tertiaires sont aussi choisies et de plus en plus par les hommes (secteurs de l'éducation, de la santé, de l'administration, de la vente,...)

même si c'est souvent à des postes clés ou/et à responsabilité¹ (proviseurs, médecins, chefs de service, directeurs de magasins,...).

Les répercussions de la crise contemporaine (1973 à nos jours)

On a coutume de la faire démarrer avec le premier choc pétrolier de 1973, elle a engendré de nombreuses inégalités et a fait reculer certains acquis en matière de droit du travail et de droit social. On parle de moins en moins d'égalité et de revendications salariales féminines, sans doute par pudeur et pour faire passer en avant d'autres revendications qui semblent plus prioritaires : la défense de l'emploi, la gestion des licenciements,... Une forme de précarité s'installe notamment pour les femmes qui signent des contrats à durée déterminée, des contrats à temps partiel (une femme sur quatre travaille à temps partiel aujourd'hui mais pas toujours par choix). Le chômage les touche plus cruellement aussi : elles sont plus nombreuses que les hommes à être privées d'emploi, et elles restent plus longtemps sans emploi. Les discriminations se creusent. Le secteur de l'industrie est touché de plein fouet avec des licenciements économiques massifs, des délocalisations et autre fermetures de sites de production. Paradoxalement les adhésions syndicales féminines n'ont pas explosé.

Les évolutions actuelles et les projections d'avenir

Les conséquences sont plus pernicieuses encore. Les comportements semblent s'être de nouveau modifiés en cette fin de XXème siècle pour ne faire que se confirmer en ce début du troisième millénaire. Depuis le début des années 1980 les gouvernements sont venus peu à peu encourager le maintien, parfois le retour des femmes dans leur foyer par le biais de politiques sociales et natalistes encourageantes (émergence d'une notion de statut social) brisant ainsi parfois les revendications féministes traditionnelles qui étaient l'égalité au travail et le travail pour la plupart des femmes. Les femmes perdant leur emploi ou choisissant de s'interrompre ne retournent pas toujours au travail et se recentrent alors sur des activités et des centres d'intérêt différents (maternels et familiaux). L'allocation parentale d'éducation tente les plus démunies ou les

¹ 24% des postes décisionnels sont occupés par des femmes dans le secteur privé, 14% le sont dans le secteur public.

moins satisfaites par leur emploi. Le taux de natalité de la France ne fait que progresser ces dernières années, pour avec 1,9 enfant par femme venir se hisser au deuxième rang européen juste derrière l'Irlande¹.

De récents sondages auprès des jeunes laissent entrevoir leur priorité et leur état d'esprit. On y constate une différenciation moins grande des sexes : les garçons se voyant volontiers partager les tâches et activités des filles, plus que l'inverse, ce qui s'appliquant dans la vie professionnelle pourrait rétablir l'équilibre (mais les questions portaient sur des activités autres que professionnelles ou plutôt sur des activités domestiques). Autre point à noter : les priorités de la vie des jeunes vont vers le mariage, la famille, la stabilité, ce qui est plutôt rassurant, mais surprenant vu leur âge (le travail n'est souvent cité qu'après). Fait encore plus marquant : quand les femmes retournent au travail, elles ne trouvent que rarement un poste dans le secteur industriel ou, meurtries elles ne le souhaitent pas. Devant ces diverses constatations, ne peut-on pas s'attendre à une « sclérose » ou à un « immobilisme » qui seraient dévastateur sur la place active de la femme au travail alors que la veille est plus que jamais de rigueur. Cette tendance est un bon présage pour les uns, un sursaut salutaire pour les autres, ne serait ce que pour assurer le renouvellement des générations et le paiement des retraites. Les féministes y voient un retour en arrière, car les luttes incessantes qui ont permis des progrès réels risquent fort de ne plus trouver ni écoute, ni application si un nombre important de femmes ne s'en préoccupent pas ou plus. De plus, il paraît évident que ces changements de comportement sont le reflet d'une peur ou d'une angoisse face à la société et à ses dangers potentiels (chômage, sensation d'insécurité, précarité sociale,...).

La Genèse biblique nous précise que la femme a été créée après l'homme et que Eve incarne le péché.

Les auteurs de l'Encyclopédie, avant la révolution française, nous définissent la femme par rapport à l'homme en la présentant comme la femelle de celui-ci.

L'étude de l'évolution du statut de la femme au travail au travers des deux derniers siècles nous montre que l'histoire est en marche et doit se construire chaque jour avec vigilance et rigueur.

Le droit a lui aussi permis les progrès des conditions du travail féminin et le rapprochement du statut de l'homme de

¹ Certains auteurs y voient déjà « un natalisme d'Etat plus subtil et plus discret ».

celui de la femme. Le droit du travail a instauré une protection de la femme tout comme il l'a fait pour l'enfant dans de nombreux domaines (travail de nuit¹, travail posté,...). On peut regretter que cette protection passe par une notion de fragilité sous-jacente. Il aurait sans doute mieux fallu parler de différences et de complémentarité. Quant au droit social, il est venu faciliter la vie professionnelle de la femme en lui permettant de mieux concilier emploi et vie familiale.

Force est de constater que la société a fait une place à la femme ou que la femme s'y est octroyée voire parfois arrachée cette place. Il semble néanmoins que ce sont plus les femmes qui sont allées vers les hommes que l'inverse, au travail tout au moins. L'évolution de la femme au fil des siècles ne doit pas nous faire oublier que la société n'a pas toujours agi au mieux envers ses citoyennes, et les trébuchements sont nombreux. C'est pourquoi, une grande prudence est toujours de rigueur, d'autant plus que l'égalité au travail n'est toujours pas de mise, même si la mixité est réelle et si la parité émerge. Dans tous les cas, la femme a largement contribué à la construction de la société actuelle et à la confection de l'image de l'entreprise moderne et elle en fait partie à part entière, mais certains points peuvent être améliorés et elle se doit de conforter sa position même si le passé est émaillé d'exemples attestant du chemin parcouru.

Il s'agit d'un respect eu égard à toutes celles qui se sont battues précédemment et d'un devoir vis à vis des générations futures.

ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

BARD C., *Les femmes dans la société française au XXe siècle*, Armand Colin, 2001.

BATAGLIOLA F., *Histoire du travail des femmes*, La Découverte, 2000.

CHAPERON S., *Les années Beauvoir 1945-1970*, Fayard, 2000.

DUVEAU G., *La vie ouvrière en France sous le second empire*, Gallimard, 1946.

GIMARD M. et J., *Au temps de nos grand-mères : Mémoire des femmes au début du siècle*, Le Pré aux Clercs, 1998.

KNIBIELHER Y. (dir.), *Cornettes et blouses blanches. Les infirmières dans la société française, 1880-1980*, Hachette, 1984.

¹ Une directive européenne de 1976 est venue considérer la législation européenne interdisant le travail de nuit des femmes comme discriminatoire. Le droit français l'a intégré dans son droit interne en 2000.

PLESSY B., CHALLET L., *La vie quotidienne des mineurs au temps de Germinal*, Hachette, 1984.
RIPA Y., *Les femmes actrices de l'histoire, France, 1789-1945*, Armand Colin, 2002.
SCHWARTZ O., *Le monde privé des ouvriers, hommes et femmes du nord*, PUF, 1990.